



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 5 février 2007, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

### **2007-18          OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte à 20 h.

Sont présents :            Michel Cauchon, maire  
                                 Diane Beaulieu Désy, conseillère  
                                 Johanne Guimond, conseillère  
                                 Paul Yvon Dumais, conseiller  
                                 Rémi Bélanger, conseiller

Sont absents :             Robert A. Boucher, conseiller  
                                 Guylaine Dumont, conseillère

Une personne est présente à l'assemblée.

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que l'assemblée régulière soit ouverte sous la présidence de M. Michel Cauchon, maire.

Adopté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL**

- 2.1 Ordre du jour
- 2.2 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 janvier 2007

### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Demande de participation au supplément de loyer de la SHQ
- 3.3 Vente pour taxes
- 3.4 Créances municipales
- 3.5 Approbation des salaires des employés municipaux pour 2007
- 3.6 Transfert de budget
- 3.7 Publicité pour la carte touristique
- 3.8 Modification de la résolution 2006-43 (rénovation de deux bâtiments)
- 3.9 Modification de la résolution 2006-69 (camion de la voirie)
- 3.10 Modification de la résolution 2006-125 (automate)
- 3.11 Travaux de fossés dans Terre-Rouge

### **4. URBANISME**

- 4.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ (Bertrand Delisle)

### **5. QUESTIONS DIVERSES**

- 5.1 Intention d'identifier des îlots déstructurés dans certains secteurs du territoire agricole de la Municipalité

### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**





## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

### 2.1 Ordre du jour

#### 2007-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

### 2.2 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 janvier 2007

#### 2007-20 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2007

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 janvier 2007.

Adopté à l'unanimité.

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 3.1 Comptes à payer

#### 2007-21 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 9 356 à 9 403 inclusivement, pour un montant total 66 429,32 \$ et les salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 24 015,30 \$.

(les chèques du mois de décembre 2006 portant les numéros 9 331 à 9 350 ont été adoptés en janvier 2007).

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.

### 3.2 Demande de participation au supplément de loyer de la SHQ

#### 2007-22 DEMANDE DE PARTICIPATION AU SUPPLÉMENT DE LOYER DE LA SHQ

ATTENDU le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées en légère perte d'autonomie à Saint-Antoine-de-Tilly;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que la Municipalité participe au programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec dans une proportion maximale de 10 % pendant une période de cinq ans, et ce, pour un maximum de 50 % des logements prévus.





Il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

### 3.3 Ventes pour taxes

#### 2007-23 VENTES POUR TAXES

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,  
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu :

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale de transmettre une lettre à tous les propriétaires qui ont des arrérages dans leur compte de taxes pour 2004, 2005 et 2006, dont le montant est supérieur à 100 \$ jusqu'au 15 mars 2006. On demande à la directrice générale d'indiquer aux propriétaires que leur compte porte intérêt à 12 % et que des frais de 10 \$ sont établis;

QUE la vente pour taxes occasionne des frais exigés par la MRC de Lotbinière;

QUE l'on transmette les dossiers de vente pour taxes à la MRC de Lotbinière, le 21 mars 2007, de toutes les propriétés dont le montant dû à la Municipalité est supérieur à 100 \$ et que, aux taxes 2004, 2005 et 2006, seront ajoutées celles de 2007.

Adopté à l'unanimité.

### 3.4 Créances municipales

#### 2007-24 CRÉANCES MUNICIPALES

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal impose pour l'année 2007 un taux d'intérêt de 12 % sur les taxes dues et exigibles constituant une créance de l'état.

Adopté à l'unanimité.

### 3.5 Approbation des salaires des employée et employés municipaux pour l'année 2007

#### 2007-25 APPROBATION DES SALAIRES DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2007

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que les salaires des employées et employés municipaux pour l'année 2007 tel qu'adopté au budget sont les suivants :

Maire	13 454 \$ / annuel
Conseillers	4 482 \$ / annuel
Directrice générale	43 119 \$ / annuel
Directeur adjoint	43 119 \$ / annuel
Secrétaire et agente d'information	23 047 \$ / annuel
Secrétaire à la comptabilité	24 584 \$ / annuel
Inspecteur municipal	35 424 \$ / annuel
Journalier	25 148 \$ / annuel
Directeur du service d'incendie	14 772 \$ / annuel
Coordonnateur	29 721 \$ / annuel
Directeur du service incendie + pr. répondant	17,76 \$ / taux horaire





Directeur du service incendie + pr. répondant (pratique)	10,88 \$ / taux horaire
Officier ( incendie + pr. répondant)	16,55 \$ / taux horaire
Officier ( pratique)	10,29 \$ / taux horaire
Pompiers volontaires (incendie + pr. répondant)	15,47 \$ / taux horaire
Pompiers volontaires ( pratique)	9,74 \$ / taux horaire

Adopté à l'unanimité.

### 3.6 Transfert de budget

#### 2007-26 TRANSFERT DE BUDGET

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à effectuer un transfert de budget du poste 02 22001 650 « uniformes » au poste 02 13000 649 « autres-informatiques » pour un montant de 850 \$.

Le montant transféré servira à l'achat d'un ordinateur.

Adopté à l'unanimité.

### 3.7 Publicité pour la carte touristique

#### 2007-27 PUBLICITÉ POUR LA CARTE TOURISTIQUE

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal conserve l'espace publicitaire sur la carte touristique 2007. Le coût est de 150 \$, plus les taxes.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 62100 345 « promotion touristique ».

Adopté à l'unanimité.

### 3.8 Modification de la résolution 2006-43 (rénovation de deux bâtiments)

#### 2007-28 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2006-43 (RÉNOVATION DE DEUX BÂTIMENTS)

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation à trois entreprises pour la rénovation de deux bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions reçues est le suivant :

▪ Les Entreprises DESMAS inc.	Réservoir municipal :	7 125 \$
	Bâtiment du parc municipal :	8 130 \$
	<b>Total :</b>	<b>15 255 \$</b>
▪ Construction Résidart inc.	Pas de soumission	
▪ Gino Caron	Pas de soumission	

ATTENDU QUE les travaux devront être effectués avant le 15 mai 2006;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,





il est résolu que le conseil municipal autorise Les entreprises DESMAS inc. à exécuter les travaux de rénovation sur les deux bâtiments municipaux (bâtiment du réservoir municipal et bâtiment du parc municipal des Fonds) pour un montant total de 15 255 \$, taxes incluses.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le fonds de roulement (8 000 \$) et dans le surplus (7 255 \$).

Adopté à l'unanimité.

ATTENDU QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu par le conseil municipal de modifier le dernier paragraphe comme suit :

La directrice générale certifie avoir les crédits dans le fonds de roulement, tel que prévu au budget 2006.

Adopté à l'unanimité.

### 3.9 Modification de la résolution 2006-69 (camion de la voirie)

#### 2007-29 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2006-69 (CAMION DE LA VOIRIE)

ATTENDU QUE le conseil municipal considère préférable de remplacer le camion du Service de voirie de la Municipalité étant donné l'état du véhicule actuel;

ATTENDU QUE des vérifications ont été effectuées auprès des concessionnaires de la région de Lotbinière pour des véhicules neufs et usagés;

ATTENDU les recommandations favorables du Service de la voirie de la Municipalité;

ATTENDU QUE le véhicule usagé visé est un GMC Savana Cargo Van 2 500 disponible chez G. M. Laquerre Pontiac Buick inc.;

ATTENDU QUE le prix d'achat du véhicule usagé pour le Service de voirie est de 24 996,92 \$;

ATTENDU QUE l'acquisition de ce véhicule est réalisée conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'achat avec G. M. Laquerre Pontiac Buick inc. pour l'acquisition d'un véhicule de marque G. M. C. Savana Cargo Van 2 500 de l'année 2005, avec le reste de la garantie offerte par le fabricant.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 32000 525 pour un montant de 3 000 \$ et dans le fonds de roulement pour un montant de 21 996,92 \$.

Adopté à l'unanimité.





ATTENDU QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu par le conseil municipal de modifier le dernier paragraphe comme suit :

la directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le fonds de roulement pour un montant de 24 996,92 \$, tel que prévu au budget.

Adopté à l'unanimité.

### **3.10 Modification de la résolution 2006-125 (automate)**

#### **2007-30 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2006-125 (AUTOMATE)**

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation à des entreprises pour effectuer le remplacement de l'automate de la station de pompage;

ATTENDU QUE le résultat est le suivant :

- |                                    |                     |
|------------------------------------|---------------------|
| - Gaétan Bolduc et associés inc. : | 9 236 \$ plus taxes |
| - Noël Rochette et fils inc. :     | 6 155 \$ plus taxes |
| - Filtrum inc. :                   | pas de soumission   |

pour ces motifs,

proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,  
appuyé par Mme Guylaine Dumont, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal mandate l'entreprise Noël Rochette et Fils inc. pour faire le remplacement de l'automate au montant de 6 155 \$ plus taxes.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le fonds de roulement.

Adopté à l'unanimité.

ATTENDU QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu par le conseil municipal d'enlever le dernier paragraphe, considérant que nous sommes en attente de financement.

Adopté à l'unanimité.

### **3.11 Travaux de fossés dans Terre-Rouge**

#### **2007-31 TRAVAUX DE FOSSÉS DANS TERRE-ROUGE**

ATTENDU QU' à l'été 2006, nous avons réalisé des travaux pour 15 655 \$ dans le chemin Terre-Rouge;

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu par le conseil municipal de financer ces travaux par le fonds de roulement tel que prévu au budget 2006.

Adopté à l'unanimité.





4. URBANISME

4.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ (M. Bertrand Delisle)

2007-32 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ  
(M. BERTRAND DELISLE)

Demande d'un avis à la Municipalité concernant une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation d'une partie des lots 392, 393 et 394 du cadastre de la Paroisse de Saint-Antoine à une fin autre que l'agriculture, soit pour la construction d'un entrepôt servant à l'entreposage de sable abrasif.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a reçu en date du 19 décembre 2006, une demande d'autorisation de M. Bertrand Delisle, laquelle consiste essentiellement à une demande visant la construction d'un entrepôt pour des fins d'entreposage de sable abrasif sur une partie des lots 392, 393 et 394 du cadastre de la Paroisse de Saint-Antoine (superficie : 8 952,10 mètres carrés);

ATTENDU QU' en conformité avec les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.P.T.A.A.), la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par M. Bertrand Delisle;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la L.P.T.A.A., l'avis que transmet la Municipalité à la Commission de protection du territoire agricole est motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation à la CPTAQ est conforme à l'article 61 du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité quant à l'usage projeté puisque la classe d'usages *Construction et travaux publics* (c.f. 26) est autorisée comme usage complémentaire dans la zone visée (AAb 43);

ATTENDU QU' il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole pour le type d'usage visé;

ATTENDU QUE la construction d'un entrepôt de sable abrasif n'est pas autorisée dans le périmètre d'urbanisation de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'a pas de conséquence négative sur le développement des activités agricoles du secteur et des possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la présence demande d'autorisation à la CPTAQ, soit la construction d'un entrepôt pour l'entreposage de sable abrasif, nécessite de l'espace que l'on peut difficilement retrouver dans le périmètre urbain du village;

pour ces motifs,

proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal émette un avis favorable pour la présente demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant l'utilisation des lots 392-p, 393-p et 394-p à une fin autre que l'agriculture, soit à une fin de construction d'un entrepôt pour l'entreposage de sable abrasif sur une superficie de terrain de 8 952,10 mètres carrés.  
Adopté à l'unanimité.





## 5. QUESTIONS DIVERSES

### 5.1 Intention d'identifier des îlots déstructurés dans certains secteurs du territoire agricole de la Municipalité

#### 2007-33 INTENTION D'IDENTIFIER DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS CERTAINS SECTEURS DU TERRITOIRE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ

**Résolution du conseil municipal afin de signifier à la MRC de Lotbinière l'intention de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly d'identifier et de déterminer un ou des îlots déstructurés dans certains secteurs du territoire agricole de la municipalité.**

ATTENDU QUE la Municipalité procédera ultérieurement à une analyse exhaustive du territoire agricole afin d'identifier et de déterminer spécifiquement des secteurs déstructurés à l'agriculture;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière souhaite connaître les intentions de la Municipalité sans en préciser pour le moment les secteurs qui pourraient être identifiés comme étant des *îlots déstructurés*;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite initialement transmettre à la MRC de Lotbinière une intention de procéder à l'identification et à la délimitation de certains îlots déstructurés sur le territoire agricole et qui ne sont pas identifiés au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly veut réaliser un travail d'analyse minutieux et rigoureux sur la question des îlots déstructurés en territoire agricole;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière entreprendra des démarches de négociation avec la CPTAQ et l'UPA sur l'étude d'une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,  
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal signifie son intention à la Municipalité régionale de comté de Lotbinière de procéder à l'identification et à la détermination *d'îlots déstructurés* dans certains secteurs du territoire agricole de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Adopté à l'unanimité.

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée.







**7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2007-34 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal lève l'assemblée. Il est 20 h 15.

Adopté à l'unanimité.

---

Michel Cauchon  
Maire

---

Stéphane Constantin  
Directeur général adjoint





ANNEXE I

COMPTES À PAYER (JANVIER 2007)

*(SUR LISTE DE DÉCEMBRE 2006 + NUMÉROS DE CHÈQUES)*

ADMQ - cotisation 2007	336,15 \$	9331
Les Amis de la Vallée du St-Laurent - cotisation 2007	25,00 \$	9332
Tourisme Chaudière-Appalaches - renouvellement adhésion 2007	244,77 \$	9333
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (janvier 2007)	185,00 \$	9334
Bernier, Gilles - entretien centre comm. (janvier 2007)	546,96 \$	9335
Excavation St-Antoine 1985 inc. - rés: 2006-139 déneigement chemins (janvier)	16 408,80 \$	9336
Constantin, Stéphane - frais de déplacement (janvier 2007)	50,00 \$	9337
COMBEQ - cotisation annuelle 2007	256,39 \$	9338
Côté, Amélie - rés. 2003-37 - comptabilité (janvier 2007)	50,00 \$	9339
Les éditions juridiques FD - renouvellement mise à jour code municipal	65,72 \$	9340
Excavation Marcel Fréchette inc. - rés.: 2006-186 - déneigement rue-stationnement (janvier)	10 255,50 \$	9341
Imprimerie Limoilou inc. - contribution feuillet paroissial 2007	125,35 \$	9342
Labbé, Samuel - déneigement (entrées municipalité)	56,00 \$	9343
Lafleur, Pierre-Yves - entretien site internet - publicité (janvier 2007)	100,00 \$	9344
Lafleur, Daniel - entretien caserne (janvier 2007)	100,00 \$	9345
Lafleur, Denise - rés.: 2004-230 - entretien bibliothèque et mairie (janvier 2007)	426,75 \$	9346
Laroche, Diane - frais de déplacement (janvier 2007)	55,00 \$	9347
Léopold Delisle - contrat déneigement Terre-Rouge (janv. 2007)	797,65 \$	9348
MRC de Lotbinière - quote-part (enfouissement sanitaire)	4 509,83 \$	9349
PG Mensys - renouvellement contrat entretien et soutien 2007 (taxation, fourn...)	3 616,83 \$	9350
PG Mensys - renouvellement contrat entretien et soutien 2007 (gestion permis...)	1 621,34 \$	9350
Québec Municipal - réf.: service internet - adhésion annuelle	313,36 \$	9351 annulé
Servi-pompe S.P. inc. - brûleur fournaise (mairie)	797,65 \$	9352
Le service de transport adapté (Lobicar) - renouvellement transport adapté 2007	1 934,96 \$	9353
Wilson & Lafleur - code municipal, service de m.a.j. 2007	157,41 \$	9354
Commission municipale du Québec - obligations	403,90 \$	9355
	<b><u>43 126,96 \$</u></b>	

**Note:**

- Correction (liste de décembre): le chèque # 9336 Excavation St-Antoine le montant du chèque aurait dû se lire 16 408.80 \$ au lieu de 16 408 \$
- Daniel Lafleur remplace Martin Simon pour l'entretien de la caserne.
- Annulation du chèque # 9351 (Québec Municipal)

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Desjardins sécurité financière - assurance collective(janv. 2007)	676,93 \$	9356
Pagenet - téléavertisseurs (service incendie)	258,72 \$	9357





PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

5 février 2007

Postes Canada - frais de poste (Trait d'union)	183,20 \$	9358
Ressources naturelles et Faune - avis de mutation	9,00 \$	9359
Rogers sans-fil - cellulaires (service incendie)	44,68 \$	9360
Telus Québec - mairie et centre communautaire	866,05 \$	9361
Hydro Québec - éclairage public, bibliothèque, centre comm.	3 244,79 \$	9362
Société canadienne du cancer - don (décès de M. Marcel Dumais)	50,00 \$	9363
Services aux détaillants HSBC - essence (voirie et service incendie)	580,13 \$	9364
Telus mobilité - cellulaires (administration - voirie)	201,83 \$	9365
Telus mobilité - cellulaires (centre comm. - service incendie)	66,05 \$	9366
Desjardins sécurité financière - reer (janvier 2007)	1 731,12 \$	9367

**COMPTES DE JANVIER 2007**

Accessoires à incendies de Québec - cascades rechargés (facturés à St-Apollinaire)	278,04 \$	9368
Acklands - Grainger - batteries (service incendie)	50,46 \$	9369
Arguin, Martin - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 23 janvier 2007)	35,00 \$	9370
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (février 2007)	185,00 \$	9371
Bernier, Gilles - entretien centre communautaire (février 2007)	546,96 \$	9372
Excavation St-Antoine 1985 inc. - contrat de déneigement chemins (février 2007)	16 408,80 \$	9373
Béton Laurier inc. - bris aqueduc (rue de l'Église - face à la caisse)	2 620,00 \$	9374
Réseau Biblio - quote-part CRSBP	5 471,72 \$	9375
Biolab division Thetford - analyse de l'eau	191,09 \$	9376
Brunet, Paul - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 23 janvier 2007)	35,00 \$	9377
Constantin, Stéphane - frais de déplacement (février 2007)	55,00 \$	9378
Côté, Amélie - rés.: 2003-37 - comptabilité centre communautaire (février 2007)	50,00 \$	9379
Croteau, Paul - dépannage, ordinateur (service incendie)	984,53 \$	9380
Désy, Claude - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 23 janvier 2007)	35,00 \$	9381
Document express - papier	87,74 \$	9382
Électronique Émond inc. - étui (cellulaire)	34,17 \$	9383
<b>Excavation Marcel Fréchette inc. :</b>		
<i>Contrat de déneigement rues et stationnements (février 2007) - 10 255.50 \$</i>		
<i>Sable, sel, pierre abrasive - 1 900.29 \$</i>	12 155,79 \$	9384
Geneq - comprimés pour test chlore	142,44 \$	9385
Gestion YN - traitement des salaires (octobre, novembre et décembre 2006)	683,70 \$	9386
Philippe Gosselin & ass. Itée - huile à chauffage (mairie)	698,44 \$	9387
Lafleur, Pierre-Yves - entretien site internet - publicité (février 2007)	100,00 \$	9388
Lafleur, Daniel - entretien caserne (février 2007)	100,00 \$	9389
Lafleur, Denise - entretien bibliothèque et mairie (février 2007)	426,75 \$	9390
Laroche, Diane - frais de déplacement (février 2007)	55,00 \$	9391
LCS inc. - recherche fuite - bris (rue de l'Église-face à la caisse)	262,09 \$	9392
Librairie St-Ex Itée - cartouche d'encre	91,15 \$	9393



Mission: développer et conserver!



**MRC de Lotbinière :**

<i>Quote-part (évaluation foncière) - 8 409.69 \$ (enfouissement sanitaire) - 4 509.83 \$</i>		
<i>Site d'enfouissement sanitaire (matériaux au 953 rue de l'Église) - 65.19 \$</i>	12 984,71 \$	9394
Petite caisse - frais de poste	300,00 \$	9395
<b>Normand Côté entrepreneur électricien inc. :</b>		
<i>Trouble pompe eau (panne de courant à la réserve) - 941.23 \$</i>		
<i>Ajouter chauffage puits #1 - 181.50 \$</i>		
<i>Remplacer fiche et ajouter filage pour chaufferette (centre communautaire) - 185.82 \$</i>	1 308,55 \$	9396
Plomberie Ste-Croix inc. - pièces (collet tridon, coude)	77,08 \$	9397
Poly-Énergie inc. - honoraires de gestion et entretien réseau éclairage public	333,36 \$	9398
Quincaillerie M. Hamel - chlore liquide, coudes	136,46 \$	9399
Les services Frimas inc. - maintenance centre communautaire (décembre 2006)	136,74 \$	9400
Tremblay Bois Mignault Lemay - honoraires professionnels (dossier: installation septique "Gilbert Massé")	1 295,56 \$	9401
VitalAire - oxygène médical	62,67 \$	9402
Wolsely - boîte de service (réf.: rue de la Promenade - André Lavoie)	97,82 \$	9403

**66 429,32 \$**

**Salaires et contributions de l'employeur**

Période du 24 décembre 2006 au 20 janvier 2007 (administration)	18 751,61 \$
Période finissant le 31 janvier 2007 (élus et pompiers)	5 263,69 \$

**24 015,30 \$**

